

MAIRIE de SAINT-AMANCET
SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2022

Convocation du 11 juillet 2022

20h30.

Nombre d'élus en exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8

Présents : VAUTHIER Marie-Hélène, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, BOUSQUET Nicolas, SERRES Jean-Louis, ORLOWSKI Cécile, LACOSTE Samuel.

Absents excusés : GUIRAUD Hervé.

Bon pour pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

Le quorum est atteint le conseil municipal peut se réunir

Le nombre de votant est alors 8

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour

- Le paiement du chantier DFCI

Le conseil municipal vote

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Le point sera alors rajouté à l'ordre du jour

I - Compte rendu du dernier conseil municipal du mai 5 mai 2022

Le compte rendu du conseil municipal a été envoyé en même temps que la convocation
Madame le maire demande alors s'il y a des questions
Aucune question, le conseil municipal passe au vote

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

II- Attribution d'une subvention à l'association « les découvertes de Saint Amancet »

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention pour l'association « Les découvertes de Saint Amancet » qui organise la manifestation du 3 et 4 septembre 2022
Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 000 € à cette association.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote sur la proposition

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

III- Mise à jour des parcelles forêts

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander l'application du régime forestier pour des parcelles boisées, propriété de la commune, en complément de celles qui constituent déjà la forêt communale de Saint Amancet et de mettre à jour les parcelles soumises au régime forestier.

Madame le maire expose les parcelles qui seront rajoutées (B76, B434, B438) et celle qui sera enlevée (B 187)

La forêt communale en ce qui concerne le régime forestier sera alors portée à 169ha 66a 13ca

Après avoir délibéré le conseil municipal vote sur la proposition

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Cette délibération annule la délibération N°31/2022

IV- Dissolution du SIVU du canton de Dourgne

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Syndical du SIVU du canton de Dourgne, dans la séance du 24 mai 2022, sur la dissolution et la répartition de l'actif et du passif du SIVU et fait part de la répartition du passif et de l'actif.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote sur la proposition

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

V- CLECT 3 présentation du rapport

Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la CLECT n° 3 du 14/06/2022, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider ce rapport et les décisions de cette commission d'évaluation des charges transférées tel que présenté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote sur la proposition

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

VI- Rapport d'activité 2021 CCLRS

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2021 de la CCLRS
Madame le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce compte rendu
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les conclusions du débat, Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la CCLRS et de la tenue du débat de ce jour

Après avoir délibéré le conseil municipal vote sur la proposition

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

VII- Compte rendu voirie : FAVIL

Madame le Maire ainsi que Jean Louis Serres exposent :
Suite au fait que la voirie n'est plus une compétence de la CCLRS et de ce fait revient aux communes, vote du conseil communautaire du 29 mars 2022, nous devons nous organiser entre les 6 communes de la CCLRS et du canton Montagne Noire (Belleserre, Cahuzac, Saint-Amancet, Durfort, Arfons, Les Cammazes) et nous tourner directement vers le département pour obtenir une subvention voirie.
Nous aurons 25 k€ environ de subvention tous les ans pour les 6 communes pour la voirie, il est donc décidé de partager cette somme.
Pour l'année 2022, seules les communes de Belleserre, Cahuzac et Arfons en feront la demande ; l'année d'après ce sera aux autres communes de bénéficier de la subvention divisée seulement par 3 au lieu de 6.

Il faut avertir nos représentants Conseillers Départementaux et le Président Départemental.
Ce qui est fait au nom des 6 communes par Jean Marie Petit, maire de Belleserre (voir courrier)

VIII- Entretien de tous les chemins communaux 2022 /2023 ainsi que l'allée royale

Madame le Maire expose que pour l'entretien des chemins et de l'allée Royale pour l'année 2022/2023 des entreprises ont été sollicitées une seule a répondu

Madame le Maire propose de valider les devis obtenus de l'entreprise ECO.VA.NA pour :

- 2 997,00 € TTC : passage d'hiver en complet sur la commune
- 5 952,00 € TTC : Réduction globale 1/2 sur 32 platanes, évacuation des déchets compris

Après avoir débattu le conseil municipal passe au vote

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

IX- Présentation du travail réalisé par les bureaux d'étude eau assainissement

Compte rendu fait par Jacques DURAND

- Monsieur BES du bureau d'étude CET infra va nous présenter le dossier final eau/assainissement jeudi prochain le 28 juillet 2022
- La présentation générale avec toutes les autorités aura lieu en septembre 2022

X- Le paiement du chantier DFCI

Madame le Maire expose que dans le cadre de la requalification de la route des crêtes en piste d'intérêt DFCI (défense des forêts contre les incendies) une délibération a déjà été prise, délibération N°13/2021

La commune de Saint Amancet est porteuse du projet et doit payer les différentes entreprises, à charge pour chaque commune de rembourser à la commune de Saint Amancet la part qui lui incombe, pour cela une Délibération modificative doit être prise

D'autre part une nouvelle opération doit être créée

Madame le Maire propose la délibération.

Après avoir débattu le conseil municipal passe au vote

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

XI- Questions diverses

RAS

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire déclare la séance close à 22 h 45